

d) dans le but de pousser plus en avant la formation des cadres, en fortifiant l'idéologie bolchévik des membres et en les liant plus fermement avec la Quatrième Internationale, on publiera régulièrement un Bulletin intérieur (tous les deux mois). Ce Bulletin soumettra régulièrement à la discussion des membres de l'organisation les questions les plus importantes du mouvement international.

7°) Le Comité Exécutif de l'organisation unifiée sera constitué par 3 membres de l'actuelle RSI et 5 du Militant Group et 2 du Revolutionary socialist Parti (Edinburgh) et 2 du Workers International League. Chaque groupe choisit ses représentants. Ce Comité Exécutif sera la direction de l'organisation pendant 6 mois. Au bout de ce temps aura lieu une conférence nationale qui tiendra compte de l'expérience et élira un nouveau Comité Exécutif. Tout changement tactique envisagé ne sera finalement adopté qu'après avis de la Quatrième Internationale.

8°) Le Comité Exécutif de l'organisation unifiée devra considérer la question de la constitution d'une section spéciale de jeunes, notre avis étant favorable à cela.

9°) Le pacte de paix de six mois: e, reconnaissant la nécessité de sauvegarder et de défendre l'unité réalisée après une dispersion de forces aussi prolongée et lamentable, et d'utiliser loyalement les possibilités d'expansion et de développement de notre influence en tant qu'organisation unifiée sur la base du programme ci-dessous exposé, les sous-signés s'engagent réciproquement devant les membres de leurs organisations et devant la Quatrième Internationale:

a) à considérer tous les conflits passés comme liquidés par l'adoption de ce pacte;

b) à travailler en commun dans une collaboration loyale, et à mettre de côté, comme des bolchevks convaincus, tous les antagonismes et animosités personnelles, en se retenant de tous fractionnisme et en particulier de toute espèce d'organisation fractionnelle, pendant la période de 6 mois laissée au nouveau Comité Exécutif.

c) à conjuguer toutes les forces constructives contre tout groupe ou individu qui violera ce pacte, en leur imposant la discipline de la 4^e Internationale et s'il est nécessaire, en les expulsant de ses rangs.

10°) En dehors de la signature de ce pacte par les comités dirigeants des divers groupes, le présent document devra être soumis à la ratification des membres de base de chaque groupe qui auront aussi à élire leur représentants au Comité Exécutif Unifié. Immédiatement après cette ratification, le C.E. nouvellement élu prendra les mesures nécessaires à l'achèvement formel de l'unification, en ouvrant une nouvelle étape dans le développement de la section anglaise unifiée de la 4^e Internationale. Tous ce processus devra être achevé en une semaine. La délégation du S.I. devra participer à toutes les réunions ci-dessus prévues.

11°) Le C.E. unifié choisira les délégués de l'organisation unifiée à la prochaine conférence internationale de la 4^e Internationale.

(signé) La Délégation du SI de la 4^e Internat.
C, G, D.

Le Comité Exécutif de la Revolutionary socialist League
Le Comité Exécutif du Militant group.
La délégation du Revolutionary Socialist Party.